

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE :

un gisement d'économies ; un objectif prioritaire

L'efficacité énergétique se définit comme une consommation en énergie moindre pour le même service rendu.

Elle a accompli de notables progrès par l'effet de la technologie, de la hausse des prix et de la sensibilisation au gaspillage. Trop souvent considérée comme une contrainte, l'efficacité énergétique constitue pourtant la **première source potentielle d'énergie domestique à l'horizon 2020**.

L'efficacité énergétique est ou sera - selon la volonté des acteurs, des pouvoirs publics et de la société toute entière - un marché clé du futur et une filière créatrice d'innovation.

Tout y invite : l'obligation de réduire par 4 les émissions de gaz à effet de serre, la nouvelle directive européenne efficacité énergétique à transcrire, l'augmentation

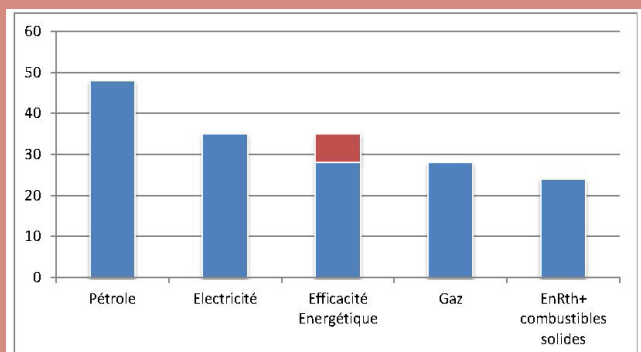
prévisible du prix de l'énergie, la présence en France de leaders industriels et d'un important secteur artisanal dans ce domaine.

L'ambition en matière d'efficacité énergétique implique :

- au niveau communautaire, que l'objectif de 20 % d'économies d'énergie à l'horizon 2020 devienne contraignant ;
- au niveau français, que les politiques publiques s'inscrivent dans une vision à long terme, s'appuient sur les acquis du Grenelle de l'Environnement et évitent tout contre signal qui affaiblirait la progression des efforts.

Les propositions du CESE s'articulent autour des quatre thèmes suivants.

La consommation d'énergie finale de la France en 2020 selon le Plan national d'action sur l'efficacité énergétique (en millions de tonnes équivalent pétrole)



En bleu : l'objectif Grenelle de l'environnement.

En rouge : l'objectif table ronde efficacité énergétique 2011.

Source : PNAEE, graphique CESE.



Anne de Béthencourt

est chargée des relations extérieures au sein de la Fondation Nicolas Hulot.

Elle siège au CESE à la section des activités économiques, où elle représente le groupe Environnement et nature.



Jacky Chorin

est juriste, secrétaire fédéral de la Fédération FO énergie et Mines.

Il siège au CESE à la section des activités économiques où il représente le groupe de la CGT-FO.

Contactez
les rapporteurs ?

anne.debethencourt@lecese.fr
jacky.chorin@lecese.fr

LE BATIMENT (RÉSIDENTIEL ET TERTIAIRE)

➤ **Faire de l'efficacité énergétique une réelle filière et une nouvelle opportunité de « travailler ensemble »**

Le potentiel économique et d'emplois de la filière nécessite :

- la coopération entre professionnels ;
- la publication des textes réglementaires fixant le contenu de l'obligation de travaux dans le tertiaire privé et public avec la mise en place des moyens de financement appropriés ;
- l'adaptation de la formation professionnelle (initiale et continue) à l'évolution de la filière et aux nouveaux besoins du marché ;
- la confirmation de l'entrée en vigueur du principe d'éco conditionnalité des aides publiques au 1er janvier 2014.

➤ **Optimiser les outils et la réglementation**

- faire évoluer la réglementation thermique vers une réglementation énergétique ;
- favoriser la création d'une filière industrielle de compteurs « intelligents » en France ;
- généraliser le système d'individualisation des charges de chauffage dans le collectif ;
- étudier la proposition de Diagnostic de performance énergétique (DPE+)
- accélérer la mise en œuvre d'un guichet unique de rénovation de l'habitat ;
- mettre en place une garantie de performance intrinsèque pour les travaux ;
- définir un ordre de priorité et d'ampleur des travaux.

➤ **Innover dans l'accompagnement financier**

- faire bénéficier les travaux d'efficacité énergétique bénéficiant du taux réduit de TVA à 5 % au même titre que les produits et services de première nécessité ;
- soutenir l'éco prêt logement social ;
- confier la responsabilité du contrôle technique de l'éco-PTZ et d'en confier la responsabilité à un tiers certificateur ou à une entreprise sous mention « Reconnu Grenelle Environnement » (RGE) ;
- évaluer en profondeur et simplifier le processus des certificats d'économie d'énergie (CEE) ;
- faire contribuer la Banque publique d'investissement à l'objectif d'efficacité énergétique de 500 000 logements annoncés par le gouvernement ;
- considérer le mécanisme de tiers investissement comme un levier de développement de la performance énergétique du tertiaire privé et public et des collectivités ;
- mettre en place une évaluation régulière des mesures publiques d'accompagnement financier.

LA PRÉCARITÉ ÉNERGETIQUE

- amplifier le programme « Habiter Mieux » dans le cadre de la réforme des CEE ;
- développer le repérage et l'accompagnement des populations en précarité énergétique ;
- engager une concertation immédiate pour intégrer la performance énergétique dans les critères de décence pour la location des logements ;
- élargir le nombre de bénéficiaires des tarifs sociaux (électricité et gaz), en augmenter le montant et maintenir le type de financement actuel ;
- créer une aide au chauffage pour toutes les énergies ;
- prévoir légalement un fournisseur de dernier recours de l'électricité.

L'INDUSTRIE ET L'AGRICULTURE

- encourager le déploiement d'une véritable filière de l'efficacité énergétique ;
- réviser les catégories et les critères des étiquettes énergie et étendre cette obligation à tous les matériels professionnels ;
- positionner la France au niveau européen en faveur de directives éco-conception plus ambitieuses ;
- poursuivre et développer les efforts de R&D et mettre en synergie les différentes actions menées ;
- mieux faire connaître et diffuser les bonnes pratiques notamment les innovations venant des PME ;
- encourager l'application du principe alliant gestion de l'énergie et économie numérique ;
- respecter les engagements du « Grenelle de l'Environnement » concernant l'agriculture, en particulier sur la réalisation des 100 000 diagnostics de performance énergétique d'ici à 2013 ;
- intégrer les objectifs de réduction des consommations énergétiques dans les mesures du deuxième pilier de la prochaine Politique agricole commune (PAC).

LA SITUATION SPÉCIFIQUE DE L'OUTRE-MER

- rappeler le rôle majeur des collectivités territoriales dans le pilotage de la gouvernance de la politique d'efficacité énergétique ;
- réadapter des outils existants afin de se doter d'une structure globale de financement axée sur l'efficacité énergétique.